

## PROCES-VERBAL de la séance du 11 juin 2018

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz. Il salue la présence de Monsieur Pierre Meylan de Plarel Architectes et Urbanistes Associés et Monsieur Gygax de l'Etude Christe & Gygax Ingénieurs Conseil SA ainsi que la présence de Madame Agnès Harr, boursière communale.

### **Appel :**

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 54 membres sont présents sur 87 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare que la séance peut se poursuivre. Ensuite, il y a un instant de silence en mémoire des personnes qui nous ont quittés, Messieurs Pierre Zordan, Benoit Rosain, Pierre Jean Testuz et Mesdames Gertraude Blanc, dite Traudel, et Annette Lilljequist.

Monsieur le Président lit l'ordre du jour et signale qu'il y aura des modifications. En effet, Monsieur le Syndic propose d'ajouter la présentation de l'étude d'urbanisation. Ensuite, on ajoutera à l'ordre du jour les élections statutaires.

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite y apporter une autre modification. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour du 11 juin 2018 est dès lors proposé :

- 1) Appel
- 2) Acceptation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017
- 4) Assermentation(s) éventuelle(s)
- 5) Communications du bureau
- 6) Communications de la Municipalité
- 7) Présentation de l'étude d'urbanisme
- 8) Comptes de l'exercice 2017
- 9) Rapport d'activité de l'exercice 2017
- 10) Élections statutaires
- 11) Divers et propositions individuelles

L'assemblée accepte les modifications de l'ordre du jour à l'unanimité.

### **Approbation du dernier procès-verbal :**

Monsieur Vincent Chabloz informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune ([www.lully.ch](http://www.lully.ch)).

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Cela n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017 est accepté à l'unanimité.

### **Assermentation :**

Monsieur Vincent Chabloz informe l'assemblée qu'il a reçu une demande d'assermentation et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Ce n'est pas le cas.

Il prie l'intéressée à venir devant l'assemblée pour la prestation de serment et demande à toute l'assemblée de se lever. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Madame Mireille SCHMID

Monsieur le Président lui souhaite la bienvenue et déclare qu'elle peut d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

### **Communications du bureau**

Monsieur le Président lit la lettre de démission de Monsieur Alain Christen qui a quitté la commune de Lully.

Le bureau a aussi reçu une communication de l'Union des Communes Vaudoise qui a publié le *Manuel d'introduction à la gestion financière communale*, disponible pour CHF 35.- auprès de la municipalité ou sur le site Internet : <https://www.ucv.ch/formations/manuel-dintroduction-a-la-gestion-financiere-communale/>

Une commande groupée pourrait être organisée. Ceux qui sont intéressés peuvent s'annoncer auprès du bureau communal.

Les jetons de présence des membres du Conseil de 2017 représentent un total de CHF 1'362.-. Après discussion avec les membres du bureau, les montants suivants ont été versés à :

- Les Cartons du Coeur VD à Orbe, montant CHF 250.-
- Fondation Théodora 1027 Lonay, montant CHF 250.-
- Croix-Rouge VD section Morges-Aubonne-la Côte 1110 Morges, montant CHF 250.-
- Ligue vaudoise contre le cancer 1000 Lausanne, montant CHF 250.-
- Société de développement de Lully, 1132 Lully, montant CHF 362.-

### **Communications de la Municipalité**

Le Syndic annonce que la commune de Lully a demandé l'adhésion à la Police Région Morges (PRM). Il passe la parole à Madame Christine Birarda.

Madame Christine Birarda exprime d'abord les excuses pour la façon que habitants aient appris la nouvelle de cette demande par la presse. Elle explique que la présence de la police morgienne soulagerait la commune pour de nombreuses tâches, par exemple pour le parking, les manifestations, les enquêtes de naturalisation et la sécurité autour de l'école. L'assemblée recevra un Préavis pour la séance du Conseil général du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Monsieur Raphael Coucet parle de la radiation du plan d'extension fixant la limite des constructions et des clôtures. Le plan datait des années 1960. Cette radiation ne changera rien des limites de propriétés.

Monsieur Eric Rondot présente le résultat de la séance qui a eu lieu le 30 janvier 2018 en présence de Monsieur Turtschi, représentant de l'OFROU (Office Fédéral des Routes), et de Monsieur Jérôme Livet concernant les

nuisances sonores venant de l'autoroute. Selon les mesures présent, il n'y a pas lieu d'une intervention. Les prochaines mesures seront faites en 2027. Mais d'ici 2 à 3 ans, le revêtement sera refait pour un gain de 5db.

Monsieur Mark Wings montre le plan de fête pour les 1000 ans de Lully. Plusieurs routes seront fermées pendant la durée de la fête et pour la journée de samedi, soit le marché artisanal. De nombreux parkings seront créés.

### **Présentation de l'étude d'urbanisme**

Le syndic présente Monsieur Pierre Meylan de Plarel Architectes et Urbanistes Associés et habitant de Lully. Il étudie, avec Monsieur Bernard Gygax de l'Etude Christe et Gygax Ingénieurs Conseil SA, l'aménagement des espaces publics dans le but de réaliser un schéma directeur d'aménagement et d'exploitation des espaces publics.

Monsieur Bernard Gygax étudie la mobilité dans l'objectif de relier les différents quartiers de la commune et augmenter la sécurité dans les cheminements.

Monsieur Pierre Meylan démontre que certains aménagement seraient nécessaires pour améliorer la sécurité dans les cheminements, pour garder l'ambiance de chaque quartier et pour harmoniser le tout.

Il propose un espace plus uniforme avec une absence de dénivelé au centre du village.

Madame Sandra Rodrigues de la Rubia demande si l'on propose de baisser le niveau du carrefour au milieu du village.

Monsieur Pierre Meylan affirme que ce serait pour améliorer la visibilité.

Monsieur le Syndic ajoute qu'on est toujours au niveau de l'étude.

Madame Antoinette Gfeller demande si la population peut consulter cette étude.

Monsieur la Syndic répond que la Municipalité va réfléchir à une solution.

Madame Lise Cretegnay ne voudrait surtout pas augmenter le bruit.

Monsieur Bernard Gygax assure que les matériaux seraient jolis mais pas bruyants.

Monsieur Plinio Maroni demande si l'on améliorerait la visibilité du chemin du Pontet.

Monsieur Pierre Meylan affirme que des aménagements seront prévus pour le chemin du Pontet.

Monsieur Eric Rondot ajoute que le Canton doit aussi donner son accord.

Madame Mireille Schmid demande si l'uniformité des carrefours ne serait pas trop impersonnelle.

Monsieur Eric Rondot répond que l'effacement de la route laisserait sortir la beauté des bâtiments. L'idée serait d'intégrer le tout.

Madame Muskens demande si la commune compte augmenter la sécurité au chemin de la Grillette, à Tolochenaz.

Monsieur Mark Wings répond que c'est hors territoire mais que la commune de Tolochenaz y travaille. Le nouveau quartier du Cornachon ne verra pas le jour avant au moins trois ans.

Monsieur Bernard Gygax dit que l'on voudrait clairement marquer les entrées du village.

Monsieur Pierre Meylan précise que l'on étudie des îlots de verdure, par exemple en plantant les mêmes arbres à chaque entrée du village.

### **Adoption des comptes communaux 2017**

Monsieur Mark Genton présente les comptes 2017 que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission de gestion est lu par Madame Nicole Strauss.

Monsieur Vincent Chabloz rappelle la présence de Madame Agnès Harr, boursière communale qui pourrait répondre aux questions concernant les comptes communaux 2017.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le point 1 des conclusions, soit d'approuver les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2017 ainsi que le bilan au 31 décembre 2017.

Personne ne prend la parole.

Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 11 juin 2018,
- Vu le préavis de la Municipalité,
- Où le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- D'approuver les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2017 ainsi que le bilan au 31 décembre 2017.

Les comptes 2017 et le bilan au 31 décembre 2017 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le point 2 des conclusions, soit de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017.

Il n'y a pas de discussion.

Monsieur Vincent Chabloz demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Le Conseil donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017, à l'unanimité.

### **Rapport d'activité 2017**

Les conseillers ont reçu le rapport d'activité 2017 en annexe à la convocation de la présente Assemblée. Monsieur le Syndic ajoute que la fin d'année a été difficile avec les nombreux départs du bureau de la Municipalité.

### **Elections réglementaires**

Selon l'article 9 de notre règlement, le conseil nomme dans son sein chaque année avant le 1<sup>er</sup> juillet :

1. Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue

2. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

3. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

### **Election à la Présidence**

Pour l'élection à la présidence, Monsieur le Président laisse sa place au vice-président, Monsieur Fabien Coucet. Monsieur Vincent Chabloz est d'accord de poursuivre son mandat jusqu'au 30 juin 2019.

Monsieur Fabien Coucet demande s'il y a d'autres propositions pour la Présidence. Il n'y en a pas.

**Monsieur Vincent CHABLOZ est tacitement élu Président du Conseil Général de Lully.**

### **Election à la Vice-présidence**

Monsieur Fabien Coucet est d'accord de poursuivre son mandat jusqu'au 30 juin 2019. Monsieur le Président demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'est pas le cas.

**Monsieur Fabien COUCET est tacitement élu Vice-président du Conseil Général de Lully.**

### **Election des scrutateurs**

Selon l'article 9 du Règlement du Conseil général, les scrutateurs et leurs suppléants sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

Les scrutateurs en place sont Monsieur Olivier Cretegny et Madame Viviane Rondot. Les deux sont d'accord de poursuivre leur mandat.

Il n'y a pas d'autres propositions.

**Monsieur Olivier CRETEGNY et Madame Viviane RONDOT sont tacitement élus scrutateurs.**

### **Election des scrutateurs suppléants**

Les scrutateurs suppléants en place sont Monsieur Claude Prior et Madame Isabelle Luini. Les deux sont d'accord de poursuivre leur mandat.

Il n'y a pas d'autres propositions.

**Monsieur Claude PRIOR et Madame Isabelle LUINI sont tacitement élus scrutateurs suppléants.**

### **Election à la Commission de Gestion**

Bien que la Commission de Gestion soit une commission permanente, une tradition bien établie dans notre conseil veut que les membres de celle-ci montent en grade chaque année, ce qui permet au rapporteur de se retirer. Elle se compose de 5 personnes, dont un rapporteur, 2 membres et 2 suppléants.

Madame Nicole STRAUSS, rapporteuse, se retire.

Pour 2018-2019 :

Monsieur Emile TASEV devient rapporteur.

Madame Anne-Françoise Petit devient 1er membre, Madame Arlette Perret-Nissen devient 2<sup>ème</sup> membre.

Monsieur Plinio Maroni devenant 1<sup>ère</sup> suppléant, l'assemblée doit élire une personne pour le poste de 2<sup>ème</sup> suppléant.

Monsieur le Président attend des propositions de candidature pour un membre suppléant.

Monsieur Nicolas Gfeller se propose.

Monsieur Vincent Chabloz demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

**Monsieur Nicolas GFELLER est élu 2ème suppléant à la Commission de Gestion, à l'unanimité.**

### **Divers & Propositions Individuelles**

Monsieur Michael Tasev demande si la commune à penser adhérer à PubliBike, un réseau de vélos bien développé. Y aurait-il une possibilité de mettre une station à Lully ?

Monsieur Eric Rondot répond que la Municipalité pourra se renseigner.

Monsieur Harri Wettstein demande si on pourrait enlever une publicité pour appartements qui se trouve vers la grange à la route de Lussy.

Monsieur Eric Rondot répond que le panneau se trouve sur une propriété privé, mais va se renseigner.

Madame Edith Chabloz demande un renseignement sur les toilettes publics à Lully.

Monsieur Raphaël Coucet répond qu'il y aura d'importants travaux proposés bientôt et que la commune ne voudrait pas engager des frais luxueux pour un temps éphémère.

Monsieur le Syndic fait un appel pour trouver des bénévoles pour la fête Lully des 1000 ans et Monsieur Nicolas Gfeller présente la liste à remplir qui sera à disposition à la fin du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h40. Monsieur Vincent CHABLOZ remercie la Municipalité et clôt la séance en invitant l'assemblée à rester boire le verre de l'amitié.

Le Président :



Vincent CHABLOZ



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le 9 septembre 2018

Les scrutateurs :



Viviane RONDOT



Olivier CRETEGNY